

FLASH

1.135



Poids d'utilisateur autorisé
75 kg



MEYRA®



Coque de dossier anatomique, amovible



Design cool



Réglage parfait de la longueur de jambe



Un siège super-flexible qui se développe avec toi

Rapide comme l'éclair

RENTABILITÉ

- Le concept évolutif de fauteuil roulant réduit les coûts d'approvisionnement
- Grande variabilité pour le réglage de la position d'assise et des caractéristiques de conduite
- Approvisionnement rapide en pièces de rechange, assuré sur le long terme grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Excellentes possibilités de réutilisation

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Siège flexible pour une adaptation parfaite aux dimensions individuelles de l'enfant
- Réglage de la profondeur d'assise vers l'avant par adaptateur
- Dossier télescopique de 45 mm vers l'arrière, idéal pour les fournitures de coques d'assise
- Faible poids, siège anatomique et variabilité maximale pour une conduite idéale
- Liberté énorme pour les jambes à l'avant grâce au châssis de série en abduction
- Très grande facilité de réglage pour les adaptations souhaitées en raison de la croissance ou des changements de fonctions
- Longueur de jambe réglable en continu à partir de 200 mm

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour le domaine actif des enfants et des jeunes
- Pour la maison et les loisirs
- Pour les enfants, de la maternelle à l'âge scolaire

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 (0) 5733 922 9311 Service après-vente : +49 (0) 5733 922 311

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®



 Poids d'utilisateur autorisé
75 kg

FLASH 1.135

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2019 au 31.12.2019.
Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Caractéristiques techniques

	MIDI	MAXI		
Largeur d'assise	240 - 300	240 - 400	Poids de la personne	75
Largeur totale à 0, 3, 6°	LA + 180 (0°) / LA + 220 (3°) / LA + 260 (6°)		Poids à vide	10
Profondeur d'assise	240 - 300	320 - 400	Poids total aut.	85
Hauteur d'assise avant/arrière	390 - 470 / 360 - 440	390 - 480 / 390 - 470	Poids de transport	8
Hauteur totale	HAAr+HD+40	HAAr+HD+40	Roue motrice	550 (22")
Hauteur du dossier	250 - 400	250 - 400	Roue motrice	600 (24")
Ajustage de l'angle du dossier	75° - 105°	75° - 105°		
Longueur de jambe	200 - 290*	250 - 320/330 - 440*		
Longueur avec repose-pieds	670 - 745	855 - 930		

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, tolérances dimensionnelles ± 10 mm
*mesuré du bord supérieur de la toile d'assise jusqu'au centre de la planche repose-pieds

Attention !
Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

00 Forme du châssis (longueur du châssis)

	CODE	DÉSIGNATION	LONGUEUR	PROFONDEUR D'ASSISE	LARGEUR D'ASSISE	ROUE MOTRICE
<input type="checkbox"/>	351	Longueur du châssis Midi	472 mm	240 - 300 mm	240 - 300 mm	22" -
<input type="checkbox"/>	352	Longueur du châssis Maxi	562 mm	320 - 400 mm	240 - 400 mm	- 24"

* Veuillez observer et comparer vos indications dans les catégories 03 et 05 (HAAv et HAAr) !

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/>	124	LA 240 mm
<input type="checkbox"/>	126	LA 260 mm
<input type="checkbox"/>	28	LA 280 mm
<input type="checkbox"/>	30	LA 300 mm
<input type="checkbox"/>	32	LA 320 mm
<input type="checkbox"/>	34	LA 340 mm
<input type="checkbox"/>	36	LA 360 mm
<input type="checkbox"/>	38	LA 380 mm
<input type="checkbox"/>	40	LA 400 mm

02 Profondeur d'assise (PA)

	CODE	DÉSIGNATION	CODE CHÂSSIS
<input type="checkbox"/>	524	PA 240 mm	351
<input type="checkbox"/>	526	PA 260 mm	351
<input type="checkbox"/>	528	PA 280 mm	351
<input type="checkbox"/>	390	PA 300 mm	351
<input type="checkbox"/>	392	PA 320 mm	352
<input type="checkbox"/>	394	PA 340 mm	352
<input type="checkbox"/>	366	PA 360 mm	352
<input type="checkbox"/>	368	PA 380 mm	352
<input type="checkbox"/>	615	PA 400 mm	352

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø tailles de roues directrices en mm

Hauteur d'assise avant en combinaison avec longueur du châssis Midi CODE 351

HAAV	CHÂSSIS	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480
Ø 100 Caoutchouc plein	351	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Ø 125 Caoutchouc plein	351	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-

Hauteur d'assise avant en combinaison avec longueur du châssis Maxi CODE 352

Ø 100 Caoutchouc plein	352	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-	-
Ø 125 Caoutchouc plein	352	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Ø 142 Caout- chouc plein souple	352	-	-	-	-	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique d'une roue directrice standard. En option, veuillez sélectionner les roues directrices dans le tableau suivant. Observer la sélection dans la catégorie 05 Hauteur d'assise arrière !

Roues directrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	JANTE	PNEUS	Ø X L
<input type="checkbox"/>	689	1068963	Lightwheel (paire)	Plastique	Caoutchouc plein transparent, coloré	100 x 23 mm
<input type="checkbox"/>	689	1072385	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	100 x 32 mm
<input type="checkbox"/>	689	1072386	Roue directrice (paire)	Alu argent	Caoutchouc plein	125 x 32 mm

04 Coussin d'assise + systèmes d'assise

	CODE	DÉSIGNATION	
<input type="checkbox"/>	560	Coussin d'assise, Trevira CS	30 mm
<input type="checkbox"/>	948	Coussin de siège, moulé. Seulement en combinaison avec coque de dossier CODE 940	épaisseur 30 mm, revêtement comme le coussin de dossier

Systèmes d'assise Seaty

<input type="checkbox"/>	4976	1066353*	Coussin Seaty, siège anatomique	
<input type="checkbox"/>	4976	1066355**	Coque d'assise Seaty Active, seulement en combinaison sans revêtement de siège et de dossier CODE 4977	LA jusqu'à 300 mm
<input type="checkbox"/>	4976	1066354**	Coque d'assise Seaty Active, seulement en combinaison sans revêtement de siège et de dossier CODE 4977	LA à partir de 300 mm

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Adaptations Seaty

Veillez indiquer uniquement les dimensions Seaty ! Dimensions Seaty, cf. informations jointes.

Avec Seaty, la hauteur d'assise augmente de 30 mm

* LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 30 mm

** LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 40 mm

La hauteur du dossier est mesurée jusqu'à l'omoplate !

Largeur d'assise en mm :	Profondeur d'assise en mm :	Hauteur du dossier en mm :
--------------------------	-----------------------------	----------------------------

Revêtements Seaty et couleurs

Noir <input type="checkbox"/>	Bleu foncé <input type="checkbox"/>	Bleu clair <input type="checkbox"/>	Matériau incontinence noir (seulement pour coussin d'assise) <input type="checkbox"/>
-------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

05 Hauteur d'assise arrière (HAAR) en combinaison avec la roue motrice (sans coussin d'assise)

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm Lignes verticales = Ø roue motrice

	CHÂSSIS	360	370	380	390	400	410	420	430	440	450	460	470
Ø 22 x 1"	351	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	-	-
Ø 24 x 1"	352	-	-	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>	-	<input type="checkbox"/>

Plage de réglage : 0°, 3° et 6°. Avec chaque inclinaison d'assise de 3°, la HAAR est réduite de 10 mm par rapport à la HAAV.

*Pas en combinaison avec roue directrice de 125 mm. Observer la sélection dans la catégorie 03 Hauteur d'assise avant !

06 Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

	ACTIF	MOYEN	PASSIF	
Position	1	2	3	4
Distance* en mm	70	55	40	25
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Méthode de mesure : du bord avant du tube du dossier jusqu'au centre de l'axe en mm

07 Roues motrices en combinaison avec longueur du châssis

Sélectionnez pour cela votre main courante dans la catégorie 08.

En option, veuillez sélectionner les roues motrices Xtrends avec mains courantes et pneus au lieu des roues motrices CODE 651 ou 752.

CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø
<input type="checkbox"/> 651	Roue standard avec pneus haute pression 8 bars et axe enfichable (paire)	22"	24"
<input type="checkbox"/> 752	Roue légère avec pneus haute pression 8 bars et main courante en aluminium (paire), gain de poids par rapport à la roue standard 330 g par roue, seulement en combinaison avec pneus haute pression CODE 496	22"	24"

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Roues motrices Xtrends

	CODE	ARTICLE	DÉSIGNATION	Ø
<input type="checkbox"/>	688	1068705	Six-Star avec pneus haute pression 8 bars et mains courantes en alu (paire)	24 x 1"
<input type="checkbox"/>	688	1068707	Roue CROSS avec jante alu, pneu à crampons et main courante en acier inox (paire)	24 x 1,75"

Nous livrons ces roues tendance par paire. Autre équipement des roues Xtrends possible sur demande.

Carrossage

	CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/>	423	Carrossage 0°
<input type="checkbox"/>	447	Carrossage 3°
<input type="checkbox"/>	454	Carrossage 6°

08 Mains courantes et options de mains courantes (incompatibles avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø
<input type="checkbox"/>	492	Maxgrepp Ergo Seulement en combinaison avec écart des mains courantes de 15 mm CODE 692. Pas en combinaison avec protège-rayons	22"	24"
<input type="checkbox"/>	493	Acier inox brillant poli	-	24"
<input type="checkbox"/>	494	Aluminium	22"	24"
<input type="checkbox"/>	168	Mains courantes spéciales Optigripp pour tétraplégiques	-	24"
<input type="checkbox"/>	166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir	22"	24"
<input type="checkbox"/>	692	Écart étroit des mains courantes	22"	24"
<input type="checkbox"/>	693	Écart large des mains courantes	22"	24"

Largeur totale écart des mains courantes, cf. informations jointes.

09 Pneus (incompatibles avec les roues Xtrends)

	CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø
<input type="checkbox"/>	496	Pneus haute pression 8 bars	22 x 1"	24 x 1"
<input type="checkbox"/>	902	Pneus PU, increvables	22 x 1"	24 x 1"
<input type="checkbox"/>	897	Pneus Schwalbe Marathon Plus Evolution, 10 bars, protection contre les crevaisons	22 x 1"	24 x 1"

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

10 Freins

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 305	Frein à pression pour l'utilisateur
<input type="checkbox"/> 706	Frein à tambour pour accompagnateur, sélectionner séparément le frein à pression pour l'utilisateur CODE 305. Mains courantes en aluminium CODE 494, pneus haute pression 8 bars CODE 496, poignée de poussée CODE 502

Accessoires de freins

<input type="checkbox"/> 681	Rallonge du levier de frein, rabattable, fixe
------------------------------	---

11 Hauteur de dossier (HD)

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR
<input type="checkbox"/> 620	Dossier	250 mm, réglable +/- 25 mm, seulement en combinaison avec poignée de poussée CODE 502
<input type="checkbox"/> 625	Dossier	300 mm, réglable +/- 25 mm, seulement en combinaison avec poignée de poussée CODE 502
<input type="checkbox"/> 631	Dossier	350 mm, réglable +/- 25 mm, seulement en combinaison avec poignée de poussée CODE 502
<input type="checkbox"/> 632	Dossier	400 mm, réglable +/- 25 mm, seulement en combinaison avec poignée de poussée CODE 502

12 Système de dossier et dossier

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 735	Dossier réglable avec coussin
<input type="checkbox"/> 940*	Coque de dossier en aluminium dans la couleur du châssis, amovible
<input type="checkbox"/> 949*	Coussin de dossier pour coque de dossier CODE 940
<input type="checkbox"/> 593	Sans revêtement du dossier
<input type="checkbox"/> 4977	Sans revêtement de l'assise et du dossier, en combinaison avec Seaty Active

* Informations supplémentaires, cf. feuille de mesure séparée

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Options de dossier

<input type="checkbox"/>	410	Dossier avec poignée de poussée
<input type="checkbox"/>	809	Barre de poussée continue, réglable en hauteur et amovible. Pas en combinaison avec frein à tambour CODE 706
<input type="checkbox"/>	502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, hauteur réglable en continu jusqu'à 300 mm
<input type="checkbox"/>	29	Dossier, +/- 15°, angle réglable par paliers de 5°. Avec poignée de poussée CODE 502
<input type="checkbox"/>	913	Appui-tête, amovible, avec hauteur, angle et profondeur réglables Seulement avec poignées de poussée réglables en hauteur CODE 502

13 Accoudoirs et manchettes

Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !


1 = fixe 2 = relevable 3 = amovible 4 = verrouillable 5 = accoudoir réglable en hauteur 6 = avec recouvrement de roue

CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	5	6
<input type="checkbox"/>	100	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis	●				●
<input type="checkbox"/>	748	Accoudoir en aluminium dans la couleur du châssis, avec manchette (vissée) réglable en hauteur	●			●	●

14 Repose-jambes et repose-pieds

 Relevable

 Réglable en hauteur

 Réglable en profondeur

 Angle réglable

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ
<input type="checkbox"/>	55/128	Repose-pieds monobloc, relevable latéralement, avec hauteur, profondeur et angle réglables, pour des longueurs de jambes courtes	200 - 290 pour Midi Châssis Code 351 250 - 320 pour châssis Maxi Code 352
<input type="checkbox"/>	55/762	Repose-pieds monobloc, relevable latéralement, avec hauteur, profondeur et angle réglables, pour des grandes longueurs de jambes, seulement en combinaison avec châssis Maxi Code 352	200 330 - 440

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)

Accessoires repose-pieds

<input type="checkbox"/>	359	Sangle de mollet
<input type="checkbox"/>	664	Verrouillage de la planche repose-pieds
<input type="checkbox"/>	822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)
<input type="checkbox"/>	823	Cale-talons

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

15 Couleurs de châssis

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 4923	Orange métallique
<input type="checkbox"/> 4922	Vert métallique
<input checked="" type="checkbox"/> 4925	Argent chromé
<input type="checkbox"/> 4066	Rouge tornade
<input type="checkbox"/> 206	Noir mat
<input type="checkbox"/> 180	Lemonreflex
<input type="checkbox"/> 224	Bleu métallique

Autres couleurs de châssis possibles sur demande et contre supplément. Voir la palette de couleurs dans l'introduction du catalogue.

16 Couleurs de toile d'assise et de dossier

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 235	Noir Trevira
<input type="checkbox"/> 292	Tissu, respirant, noir

17 Accessoires pour le fauteuil roulant Protège-mains et protège-rayons

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 489	Transparent
<input type="checkbox"/> 4975	206155600 Motifs spéciaux Blueprince, cf. www.blueprince.de Pas en combinaison avec frein à tambour CODE 706 Aucun rabais possible pour cet article !
<input type="checkbox"/> 4974	Transparent avec inscription Flash

Inscire ici le no. modèle blueprince.
Sélection des motifs sur www.blueprince.de

Béquille anti-bascule

<input type="checkbox"/> 309	1 pièce, pas en combinaison avec les anti-basculés CODE 728
------------------------------	---

Anti-bascule

<input checked="" type="checkbox"/> 728	Anti-bascule, 1 paire, pivotante
<input type="checkbox"/> 729	1 anti-bascule, pivotante, montée à gauche
<input type="checkbox"/> 730	1 anti-bascule, pivotante, montée à droite

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Tablettes thérapeutiques

929 Tablette thérapeutique en plastique transparent, réglable seulement en combinaison avec accoudoir Code 748

Autres accessoires

679 Fixation de pliage

970 Porte-canne en combinaison avec la béquille anti-bascule CODE 309

819 Éclairage passif

205542100 Compresseur manuel

833 Ceinture de sécurité avec boucle

Accessoires Xtrends

261519300 Sac à dos X-TREME

261519600 Sac de roue « Black Wheel Case », adapté pour des roues de max. 2 x 24" ou roues 1 x 25" ou 26"

206964600 Réflecteurs de rayons 3M

Commentaires sur la commande :

Date :

Signature :



03

Article 1072385



03

Article 1072386



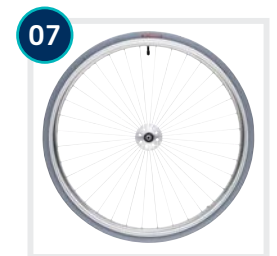
04

Article 1066353



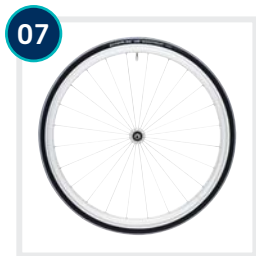
04

Article 1066354



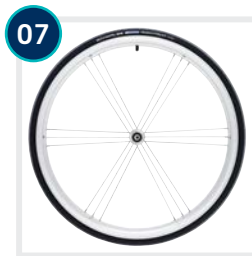
07

CODE 651



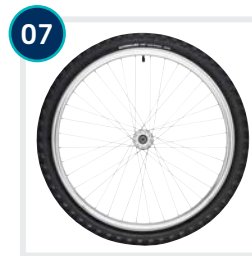
07

CODE 752



07

Article 1068705



07

Article 1068707



12

CODE 940



13

CODE 100



13

CODE 748



14

CODE 55/128



14

CODE 55/762



17

CODE 4974

04

Coussin SEATY article 1066353

DIMENSION DU FAU- TEUIL ROULANT	SEATY	
	Largeur d'assise*	Profondeur d'assise
240	<input type="checkbox"/> 210	<input type="checkbox"/> 240
260	<input type="checkbox"/> 230	<input type="checkbox"/> 260
280	<input type="checkbox"/> 250	<input type="checkbox"/> 280
300	<input type="checkbox"/> 270	<input type="checkbox"/> 300
320	<input type="checkbox"/> 290	<input type="checkbox"/> 320
340	<input type="checkbox"/> 310	<input type="checkbox"/> 340
360	<input type="checkbox"/> 330	<input type="checkbox"/> 360
380	<input type="checkbox"/> 350	<input type="checkbox"/> 380
400	<input type="checkbox"/> 370	<input type="checkbox"/> 400

Coque d'assise SEATY Active article 1066355

DIMENSION DU FAU- TEUIL ROULANT	SEATY		
	Largeur d'assise**	Profondeur d'assise	Hauteur du dossier
240	<input type="checkbox"/> 200	<input type="checkbox"/> 240	<input type="checkbox"/> 240
260	<input type="checkbox"/> 220	<input type="checkbox"/> 260	<input type="checkbox"/> 260
280	<input type="checkbox"/> 240	<input type="checkbox"/> 280	<input type="checkbox"/> 280
300	<input type="checkbox"/> 260	<input type="checkbox"/> 300	<input type="checkbox"/> 300
		<input type="checkbox"/> 320	<input type="checkbox"/> 320
		<input type="checkbox"/> 340	<input type="checkbox"/> 340
		<input type="checkbox"/> 360	<input type="checkbox"/> 360
		<input type="checkbox"/> 380	<input type="checkbox"/> 380
		<input type="checkbox"/> 400	<input type="checkbox"/> 400

Coque d'assise SEATY Active article 1066354

DIMENSION DU FAU- TEUIL ROULANT	SEATY		
	Largeur d'assise**	Profondeur d'assise	Hauteur du dossier
320	<input type="checkbox"/> 280	<input type="checkbox"/> 240	<input type="checkbox"/> 240
340	<input type="checkbox"/> 300	<input type="checkbox"/> 260	<input type="checkbox"/> 260
360	<input type="checkbox"/> 320	<input type="checkbox"/> 280	<input type="checkbox"/> 280
380	<input type="checkbox"/> 340	<input type="checkbox"/> 300	<input type="checkbox"/> 300
400	<input type="checkbox"/> 360	<input type="checkbox"/> 320	<input type="checkbox"/> 320
		<input type="checkbox"/> 340	<input type="checkbox"/> 340
		<input type="checkbox"/> 360	<input type="checkbox"/> 360
		<input type="checkbox"/> 380	<input type="checkbox"/> 380
		<input type="checkbox"/> 400	<input type="checkbox"/> 400

* LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 30 mm
 ** LA fauteuil roulant = largeur d'assise Seaty + 40 mm.

En raison du coussin d'assise anatomique, la hauteur d'assise augmente de 30 mm !

09

Largeur totale en mm avec écart étroit des mains courantes

LARGEUR D'ASSISE EN MM	MIDI				MAXI				
	240	260	280	300	320	340	360	380	400
avec carrossage 0° (mm)	420	440	460	480	500	520	540	560	580
avec carrossage 3° (mm)	460	480	500	520	540	560	580	600	620
avec carrossage 6° en mm	500	520	540	560	580	600	620	640	660

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net..

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.